SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

Formation Initiale

Durée : 2 jours (14 heures de face à face pédagogique)

Objectifs :

- Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident,
- Etre capable de mettre ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, dans le respect de l'organisation et procédures fixées par l'entreprise en matière de prévention.

Public concerné : personnel devant exercer la fonction de SST au sein de l'entreprise.

Niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation : aucun prérequis n'est exigé.

Programme :

- Situer le cadre juridique de son intervention dans l'entreprise et en dehors,
- Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise,
- Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention,
- Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise des situations dangereuses repérées,
- Réaliser une protection adaptée en identifiant les dangers persistants éventuels et en adoptant le bon comportement,
- Examiner la victime et mettre en œuvre l'action choisie en vue du résultat à obtenir,
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise,
- Secourir la victime de manière appropriée.

Méthodes pédagogiques : apports théoriques, démonstrations et mises en situation.

Moyens pédagogiques et techniques : trois mannequins (adulte, enfant, nourrisson), défibrillateur de formation (DEA/DSA), plan d'intervention SST magnétique de l'INRS, plan d'action prévention de l'INRS, tête de coupe pour présenter l'étouffement et petits matériels pour réaliser les cas concrets.

Moyens d'encadrement : cette formation est animée par un expert formé et qualifié à la pédagogie pour adultes et certifié formateur SST.

Modalités d'évaluation des acquis : le stagiaire devra satisfaire aux épreuves certificatives conformément au document de référence SST de l'INRS.

Documents délivrés :

- Si réussite aux épreuves certificatives : certificat de « Sauveteur Secouriste du Travail » (valable 24 mois),
- Pour tous : une attestation de fin de formation.

Nombre de stagiaires : minimum 4 stagiaires (attention si ce minimum n'est pas respecté la formation ne pourra être dispensée) – maximum 10 stagiaires.

Recyclage : 24 mois

Délai d'accès : sous 15 jours pour les sessions en INTRA / suivant notre calendrier de sessions en INTER

Accessibilité aux personnes handicapées : merci de prendre contact avec nous afin que nous puissions examiner la possibilité et les conditions d'intégration